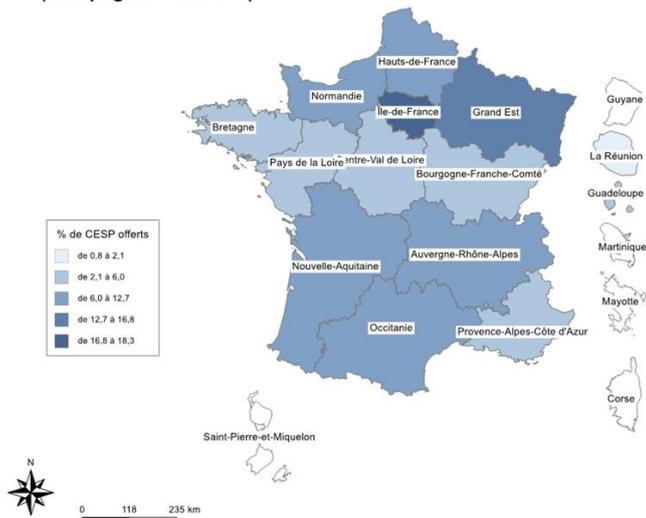


DONNEES SUR LES CONTRATS D'ENGAGEMENT DE SERVICE PUBLIC CONCLUS AVEC LES ETUDIANTS ET INTERNES EN MÉDECINE ET EN ODONTOLOGIE (CAMPAGNES 2010/2011 A 2020/2021)

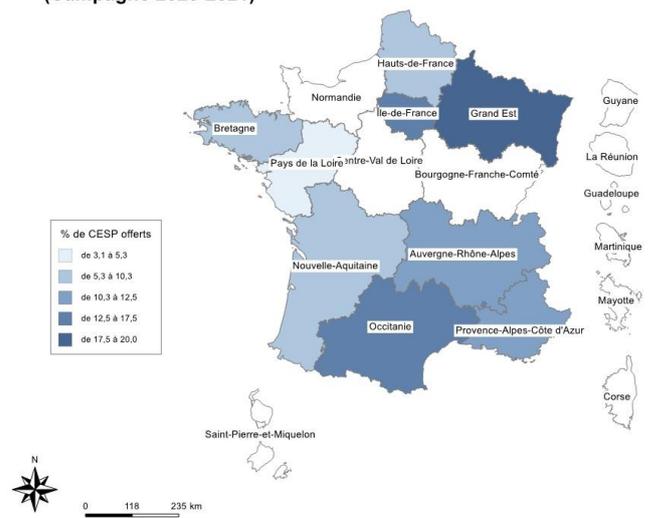
- ❖ 5 432 CESP offerts en médecine entre les campagnes 2010-2011 et 2020-2021 (+ 1 point)*.
- ❖ 941 CESP offerts en odontologie entre les campagnes 2013-2014 et 2020-2021 (+ 24 points)**.

Répartition régionale des CESP offerts en médecine (Campagne 2020-2021)



18,3 % des CESP Médecine offerts en Ile de France (+ 0,5 point).

Répartition régionale des CESP offerts en odontologie (Campagne 2020-2021)



20,0 % des CESP offerts en odontologie dans la région Grand Est (- 1,6 point).

- ❖ 2020-2021 : 309 candidats sélectionnés en médecine / 71 candidats en odontologie.

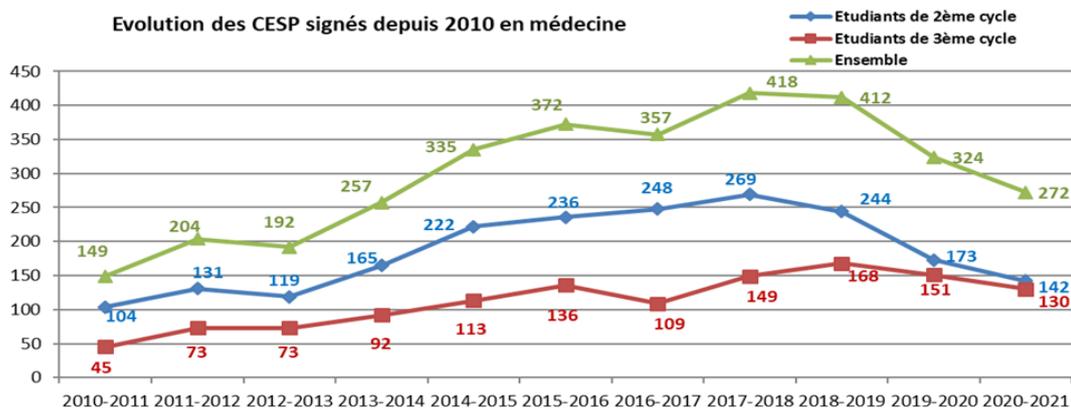
Quelle que soit la discipline, **le nombre de candidats sélectionnés diminue sensiblement sur la dernière campagne**. Ce nombre s'élève à 380 candidats, soit une diminution de 17 % depuis 2019-2020.

- ❖ 2020-2021 : 272 CESP signés en médecine / 60 CESP en odontologie.

Après un nombre maximal de contrats signés par les étudiants de médecine et d'odontologie observé en 2018-2019 (- 40,4 % entre 2018-2019 et 2020-21) leur baisse s'accroît en 2020-2021 (332 CESP; -14,4 % depuis 2019-2020). L'ouverture des CESP aux étudiants de 2^e et 3^e cycle des études médicales et odontologiques et non plus à l'issue des épreuves de fin de 1^{ère} année, peut être la cause principale de cet effet de baisse d'attractivité. L'évolution moyenne sur l'ensemble de la période de 2010 à 2021 reste néanmoins très positive (+ 122,8 %).

(*) Pour la médecine : différence entre l'évolution des campagnes de 2010-2011 à 2019-2020 (58,5 %) et l'évolutions de 2010-2011 à 2020-2021 (59,5 %).

(**) Pour l'odontologie : différence entre l'évolution des campagnes de 2013-2014 à 2019-2020 (196 %) et l'évolutions de 2013-2014 à 2020-2021 (220 %).



Entre les 4 dernières campagnes, si, toutes disciplines et tous statuts confondus, le nombre de postes offerts au niveau national a encore progressé (648 en 2017-2018 et 798 en 2020-2021, soit + 23,1 %), le nombre de contrats signés a, quant à lui, fortement chuté (de 550 à 332 soit - 39,6 %).

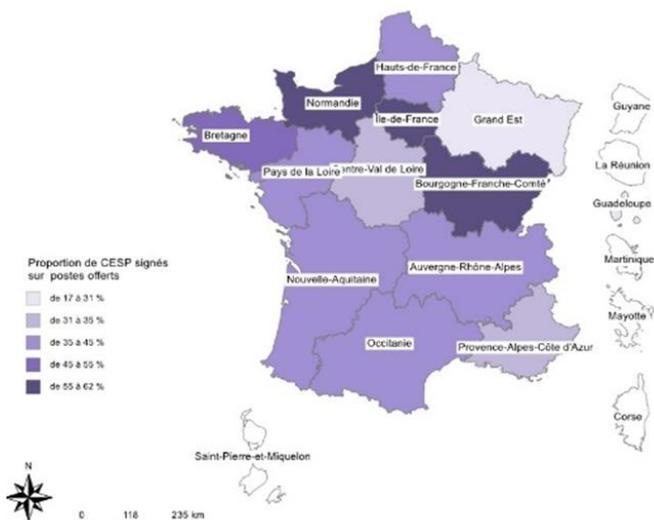
❖ **Forte diminution de la part des contrats signés sur le nombre de CESP offerts en médecine et en odontologie en 2020-2021 :**

- **42,6 %** pour les étudiants de 2^e et 3^e cycle de médecine et **37,5 %** en odontologie, contre **51,1 %** pour les premiers et **43,2 %** pour les seconds en 2019-2020.

❖ **Faible augmentation observée de la proportion de contrats signés par rapport aux candidats sélectionnés pour les CESP en médecine en 2020-2021.**

- **88,0 %** pour les **CESP en médecine** pour 2020-2021 contre **84,6 %** en 2019-2020.
- **84,5 %** pour les étudiants **en odontologie** en 2020-2021 contre **85,3 %** en 2019-2020.

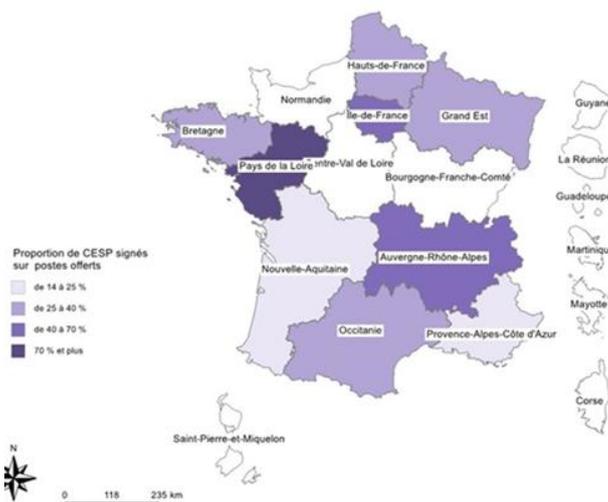
Proportion de CESP signés en médecine sur le nombre de postes offerts par région (Campagne 2020-2021)



L'Ile de France et la Normandie enregistrent la plus forte proportion (61,5 %) de contrats signés sur le nombre de postes offerts en médecine, suivies de près de la Bourgogne Franche Comté (60,7 %).

Les proportions les plus faibles sont observées en Guadeloupe (17,1 %), dans le Grand Est (27,6 %) et dans les régions Centre Val de Loire et PACA avec un ratio de 33,3.

Proportion de CESP signés en odontologie sur le nombre de postes offerts par région (Campagne 2020-2021)

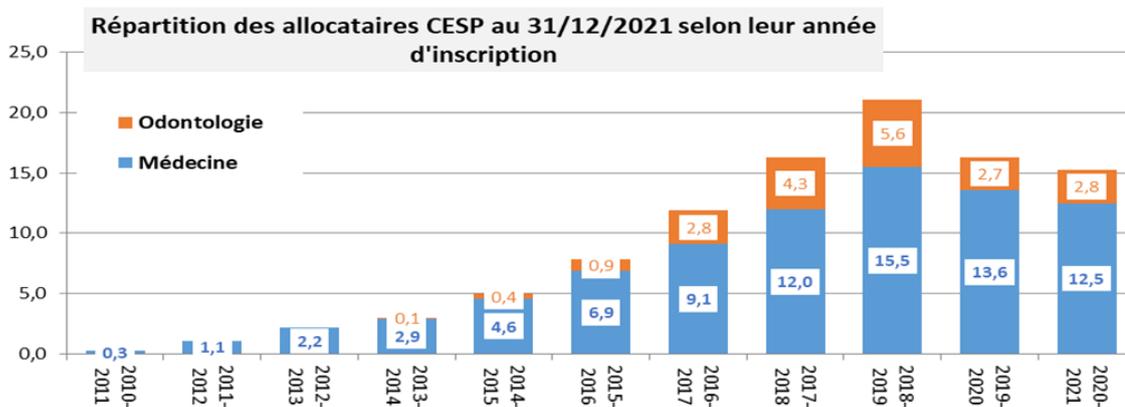


Pour les étudiants du 2ème et 3ème cycle en odontologie, la proportion relevée la plus forte concerne les Pays de la Loire, avec 100 % (5 contrats signés pour 5 postes offerts avant redistribution des postes entre UFR notamment, principe de fongibilité)^{***}. Ile de France et Auvergne Rhône Alpes suivent avec respectivement des proportions de 62,5 % et 44,4 %.

(^{***}) le principe de fongibilité dans l'attribution des CESP, a été créé par le décret n°2011-1542 du 15 novembre 2011 modifiant le décret n°2010-735 du 29 juin 2010, prévoyant que les contrats non conclus à une date fixée chaque année feraient l'objet d'une nouvelle répartition entre les UFR mais aussi entre la liste des CESP pour les étudiants en médecine et celle pour les internes de la même discipline. Les postes non pourvus d'un côté peuvent donc être proposés de l'autre, au sein d'une même UFR et également entre UFR depuis 2011-2012.

❖ 2 167 allocataires d'un CESP (contrats en cours au 31 décembre 2021)

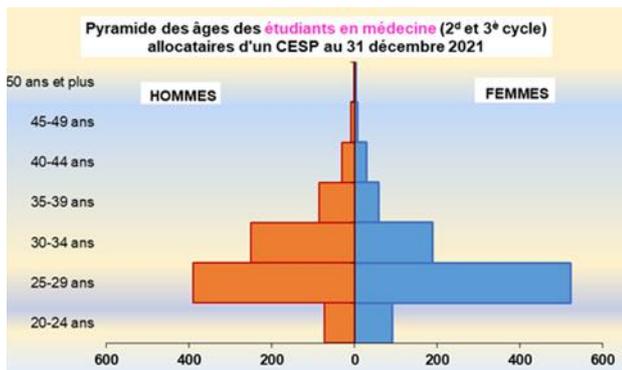
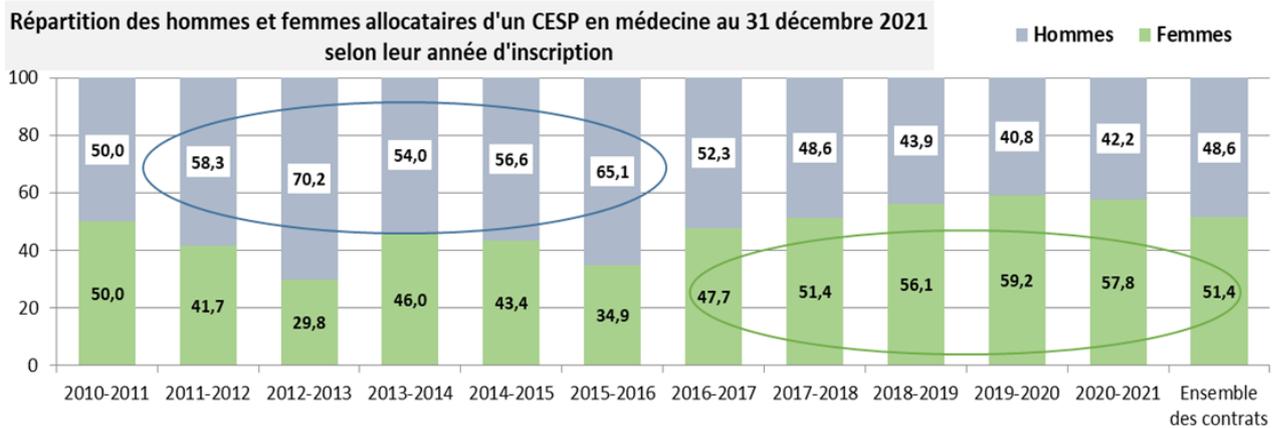
✓ **Diminution de 6,3 % en un an /** Après une remarquable montée en charge du dispositif jusqu'à la campagne 2018-2019, un léger repli est observé.



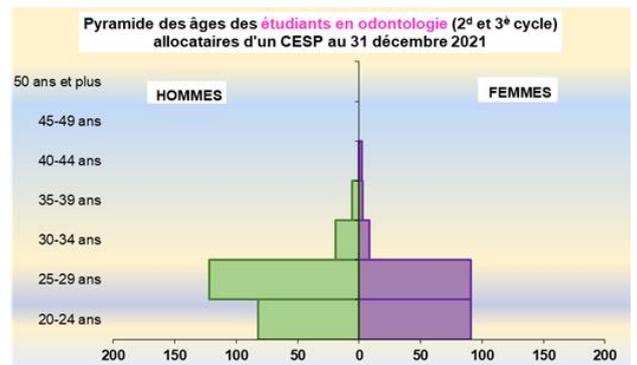
Quatre cinquièmes des contrats en cours au 31 décembre 2021 (80,4 %) concernent la médecine.

✓ **Les femmes demeurent légèrement majoritaires (50,3 %) :** elles représentent 51,4 % des allocataires en médecine et 46 % en odontologie. Tous statuts et disciplines confondus, elles représentaient 47,3 % en 2017, 48,2 % en 2018, 49,2 % en 2019 et 49,4 % en 2020.

Parmi les 1 743 contrats d'étudiants en médecine en cours au 31 décembre 2021, la répartition homme/femme selon l'année d'inscription confirme la prépondérance des hommes dans les premières campagnes et la tendance à une inversion sur les dernières campagnes, avec un accroissement de la part des femmes, proportion qui atteint 59,2 % lors de la campagne précédente (2019-2020).



✓ **Médecine** : moyenne d'âge **29,9 ans**

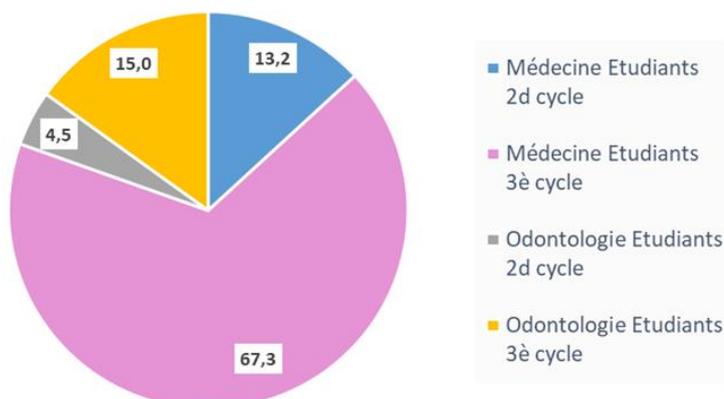


✓ **Odontologie** : Moyenne d'âge **26,2 ans**

- ✓ **Âge moyen à l'entrée dans le dispositif** : depuis 2016, l'âge moyen en médecine diminue. Il est passé, pour les internes/étudiants de 3^{ème} cycle, de 28 ans en 2016-2017 à **26,7 ans en 2020-2021** et pour les étudiants/étudiants de 2^{ème} cycle de 26,7 ans à **26,2 ans**.

En Odontologie, c'est l'inverse, l'âge moyen d'entrée dans le dispositif s'accroît depuis 2015-2016, passant de 22 ans en 2015-2016 à **23,7 ans en 2020-2021**.

- ✓ **67,3 % des allocataires sont des étudiants de 3^{ème} cycle en études médicales**



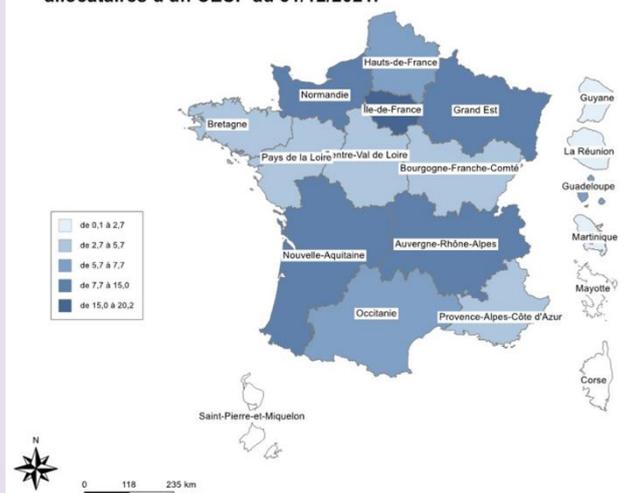
S'agissant des étudiants de second cycle en médecine, 69,8 % (53,6 % en 2019-2020) d'entre eux sont en 3^{ème} année, soit en dernière année du cycle (M3). (Ce qui explique le volume important d'étudiants en 3^{ème} cycle parmi les allocataires).

Pour les allocataires en odontologie, 76,9 % d'entre eux sont des étudiants de 3^e cycle.

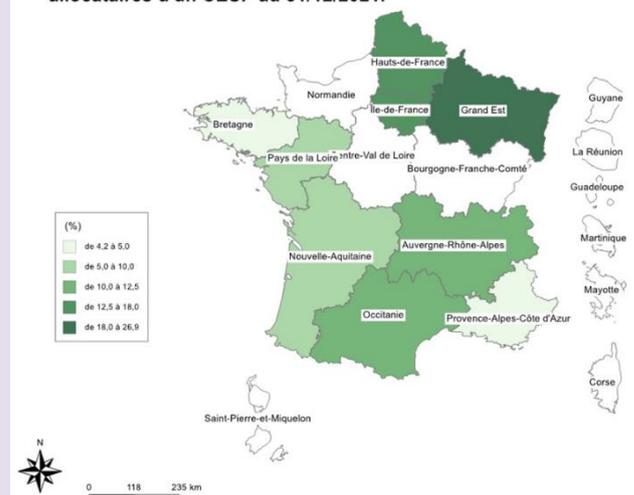
Les étudiants de **troisième cycle en médecine générale (DES en trois ans)** demeurent majoritaires. Ils représentent 87,8 % des étudiants de 3^e cycle, soit 1 280 internes.

✓ **Répartition régionale des étudiants de 2^{ème} et 3^{ème} cycle allocataires d'un CESP :**

Répartition des étudiants de 2d et 3è cycle en médecine allocataires d'un CESP au 31/12/2021.



Répartition des étudiants de 2d et 3è cycle en odontologie allocataires d'un CESP au 31/12/2021.



En France métropolitaine, l'Île de France comptabilise 20,2 % des allocataires, suivie d'Auvergne Rhône Alpes (9,9 %). PACA est, quant à elle, moins représentée (3,3 % des CESP). Dans l'Outre-mer, la Guadeloupe enregistre un ratio de 7,0 %, la Guyane de 0,1 %.

En odontologie, Grand Est se démarque, avec 26,9 % des contrats en cours, suivie de l'Île de France (15,8 %) et des Hauts de France (13,7%).

❖ **Durée de contrat des allocataires CESP : au 31 décembre 2021, toutes disciplines et statuts confondus, les étudiants de 2^{ème} et 3^{ème} cycle perçoivent une allocation depuis 4 ans en moyenne.**

- ✓ **CESP médecine : 4,1 ans** (2,6 ans étudiants 2^{ème} cycle ; 4,4 ans étudiants 3^{ème} cycle).
- ✓ **CESP odontologie : 3,6 ans** (2,4 ans étudiants 2^{ème} cycle ; 3,9 ans étudiants 3^{ème} cycle).